



ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC TREATY ORGANIZATION

28

NATO UNCLASSIFIED
and
PUBLIC DISCLOSED

PALAIS DE CHAILLOT
PARIS-XVI
Tél. : KLEber 50-20

ORIGINAL: ANGLAIS

~~NATO CONFIDENTIEL~~
RDC/541/56

Aux: Secrétaires des Délégations

Du : Secrétaire Exécutif

Relations sociales avec les personnalités officielles
de l'URSS et des pays satellites

Je vous remets ci-jointe une note dans laquelle le Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Politiques demande aux Délégations de lui fournir certains renseignements aussi rapidement que possible.

(Signé) COLERIDGE

21 décembre 1956

~~NATO CONFIDENTIEL~~

RELATIONS SOCIALES AVEC LES PERSONNALITES OFFICIELLES
DE L'URSS ET DES PAYS SATELLITES

La Délégation du Canada ayant fait une déclaration sur la question ci-dessus, le Conseil a, à sa réunion du 19 décembre, demandé à la Division Politique de s'informer des vues des Délégations et de lui présenter un bref document où l'avis des divers gouvernements serait sommairement exposé.

2. Le Représentant du Canada a fait observer que la question soulevée avait de multiples aspects et couvrait les relations sociales entre les diplomates des pays occidentaux et

- (a) les personnalités officielles de l'URSS à Moscou;
- (b) les personnalités officielles de l'URSS et des pays satellites dans ces derniers; et
- (c) les personnalités officielles de l'URSS et des pays satellites dans d'autres capitales.

Le Représentant du Canada a indiqué qu'il serait probablement en mesure d'exprimer un avis sur l'ensemble de la question à une date ultérieure, mais qu'il ne s'agissait actuellement pour lui que de donner une opinion provisoire sur l'élément du problème mentionné sous (a) pour permettre au Conseil de chercher un accord sur une "ligne de conduite commune" à suivre à Moscou.

3. Le Canada distingue entre:

- (1) Les Ambassadeurs des pays de l'OTAN à Moscou, auxquels il convient de laisser une très grande latitude, bien qu'il faille préserver le principe de la solidarité. Les possibilités qui nous sont offertes d'établir des contacts avec les personnalités officielles et les dirigeants de l'URSS résidant à peu près exclusivement dans les invitations soviétiques, celles-ci devraient être acceptées et les "départs brusqués" devraient être évités, sauf dans les cas de véritables provocations.
- (2) Le reste du personnel diplomatique. Ici, l'avis provisoire du Canada est qu'il conviendrait de renoncer aux relations privées avec des ressortissants soviétiques dans toute la mesure compatible avec la tâche des missions en ce qui concerne la continuité des renseignements sur l'évolution de la situation dans les pays soviétiques en général.

4. La présente enquête ne porte que sur les relations sociales aux niveaux diplomatique et officiel et son intention n'est pas de soulever les problèmes plus vastes que posent les échanges culturels, techniques et autres entre l'Est et l'Ouest, bien que les deux séries de problèmes soient évidemment liées du point de vue de la politique générale à adopter à l'égard de l'Union Soviétique et de ses satellites. Il y aurait intérêt à ce que soient joints aux vues concernant la politique appropriée à adopter dans le cadre de l'OTAN des renseignements sur la ligne de conduite actuellement

adoptée par les missions diplomatiques des pays membres à Moscou. Le conseil ayant exprimé le désir d'examiner cette question immédiatement après la période des fêtes, la Division Politique serait reconnaissante aux délégations de vouloir bien consulter leurs gouvernements et de lui communiquer dès que possible les vues de ceux-ci sur les points (a), (b), (c), ainsi que leurs observations éventuelles sur les propositions concernant (a) qui ont été formulées par le Représentant du Canada.

(Signé) A. CASARDI
Secrétaire Général Adjoint
pour les Affaires Politiques

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DÉCLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE